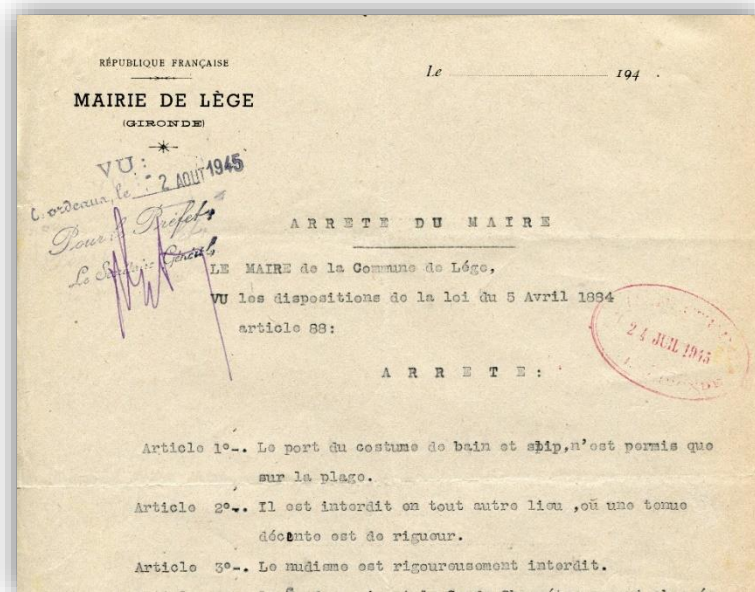


## Lumière sur...

### Le nudisme ou naturisme

Les Archives municipales de Lège-Cap Ferret ont pour vocation de conserver les archives publiques, mais aussi des documents privés, uniques et parfois personnels. Tous les mois, découvrez un document inédit sur votre commune ! Par son intérêt historique, son aspect esthétique, ou son originalité, ce document témoigne de la mémoire locale.



Extrait d'un arrêté du maire de Lège du 20 juillet 1945  
(Archives municipales de Lège-Cap Ferret)

**A**h juillet... le temps des vacances, le soleil, la mer ! C'est le moment de sortir nos maillots de bain des placards. Caleçon, short, bermuda, boxer pour les hommes, une-pièce, deux-pièces, bikini pour les femmes... ou alors rien du tout ! Cet été, certains ont choisi de passer leurs vacances dans le plus simple appareil.

Selon la définition de la Fédération Internationale de Naturisme, « *le nudisme, c'est tout simplement le fait de ne pas porter de vêtements ou de se baigner nu* » tandis que « *le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisé par la pratique de la nudité en commun, et qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement* ».

Petit tour d'horizon de cette pratique sur nos plages à travers les époques, souvent décriée mais parfois privilégiée.

## Scandale à L'Herbe en 1899

*L'Avenir d'Arcachon* du 23 juillet 1899 rapporte le courrier d'un habitant de la Presqu'île indigné du comportement de certains vacanciers qui n'hésitent pas à se baigner « en costume d'Adam » au village de L'Herbe :

*« Je ne sais l'idée que se font certains étrangers abordant à la presqu'île du Cap-Ferret ; assurément je ne la crois point exacte.*

*Se figurent-ils qu'après avoir traversé le bassin, ils ont parcouru des mers lointaines et atteri (sic) sur des terres inconnues ?*

*Toujours est-il, que des groupes de jeunes gens y vont souvent en partie de plaisir, et s'asseyant sur la morale, se baignent dans le costume d'Adam, non pas sur un point isolé de la côte, mais en face des cabanes à la vue de tous.*

*Certains, toujours dans le même costume, ont pris leurs ébats en face l'école de la Villa Algérienne obligeant ainsi l'instituteur à faire rentrer les élèves.*

*Est-ce le nom de l'endroit qu'ils ont choisi comme théâtre de leurs exploits « L'Herbe », qui les porterait à croire qu'en ces lieux tout y est en herbe, même la civilisation.*

*Le lointain abandon dans lequel nous laisse la métropole (La Teste) semble en effet autoriser cette croyance.*

*Mais ces jeunes gens n'ignorent pas que les peuplades primitives se poliçaient elles-mêmes, et puisque l'on nous considère comme tels, je me fais l'interprète de la population riveraine en prévenant Messieurs les baigneurs de passage, que ceux qui chercheraient à se baigner sans costume ou caleçon de bain devant les lieux habités, en seraient chassés, non par l'épée dans les reins, mais le bâton sur les côtes (sic) par la population indignée.*

*Avis aux amateurs de sensations fortes.*

*Un habitant de la Presqu'île »*

## Jean Cocteau et les bains de soleil

Jean Cocteau découvre les charmes du Bassin d'Arcachon à la fin de l'été 1917 grâce à son ami et peintre bordelais André Lhote. Il séjourne à l'Hôtel Chantecler de Grand Piquey et s'adonne alors aux plaisirs des bains de soleil comme il le relate dans ses lettres à sa mère :

17 août 1917 : *« On rame, on dort, on se roule dans le sable, on se promène tout nu dans des paysages du Texas. »*

3 septembre 1917 : *« Promenades incomparables, bibliques, et l'après-midi après on se repose tout nu au soleil qui vous fait sentir le petit pain. »*

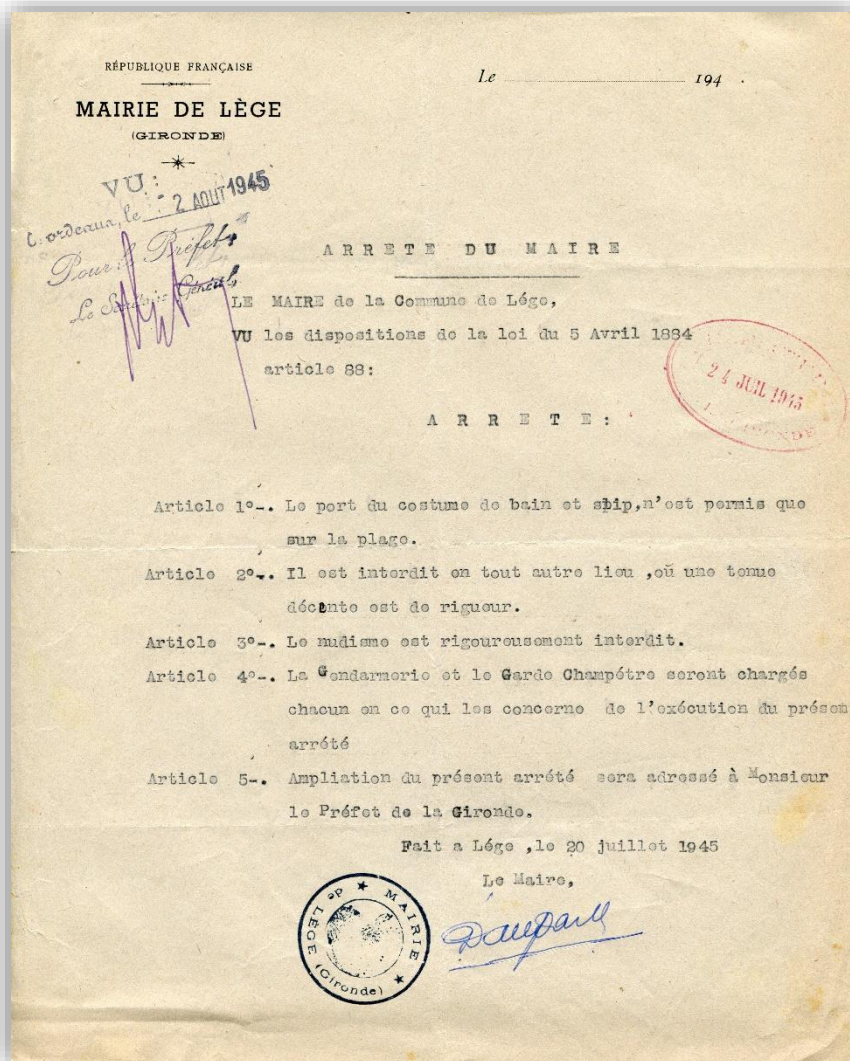
1<sup>er</sup> août 1917 : *« Avant-hier délicieuse journée avec M. Th. Croisset dans mon Cabassud colonial. Elle n'en revient pas de cette côte si différente, si inattendue. Elle a commandé*

à Lhote une aquarelle d'après la « case de l'oncle Tom » où je passe des jours tout nu entre les cactus et les pirogues. L'ai reconduite à son atroce hôtel. La nurse est tombée à la renverse en me voyant nègre. »

2 septembre 1918 : « Ce matin, été de bonne heure à l'océan me baigner. On est si seul que je marche tout nu au soleil avec ma canne et les deux chiens de chasse du garde qui me suivent toujours partout. Sur la dune de l'océan rien ne « donne » l'époque – on se croirait aux premiers âges du monde. Je cours, affronte les grosses vagues vertes, me roule, me sèche dans le sable et ramasse des coquilles pour ma collection. »

## Nudisme interdit à Lège en 1945

A l'été 1945, alors que les bikinis déferlent sur les plages du monde entier, le maire de Lège Daniel Darbo, fraîchement élu en mai, prend un arrêté statuant sur le port du costume de bain sur la plage. Il y est également stipulé que le nudisme est « rigoureusement interdit ».



Arrêté du maire de Lège du 20 juillet 1945 (Archives municipales de Lège-Cap Ferret)

## Un camp de naturistes au Cap Ferret ?

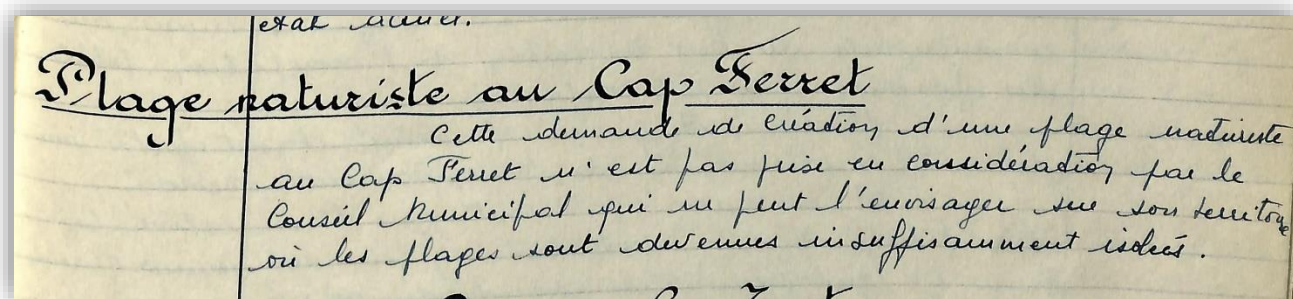
Dans les années 1960, Jacques Milet, le créateur du petit train du Cap Ferret, propose la création d'un camp de naturistes au Cap Ferret. Réuni le 19 juin 1965, le Syndicat d'Initiative du Cap Ferret se montre favorable à ce projet, en pointant toutefois quelques modifications quant à son emplacement :

*« M. Milet ayant demandé l'autorisation de créer un club de nudistes sur la dune océane à l'entrée de la station, le bureau sans soulever d'exclusive, préconise que ce club s'installe plus au nord, l'endroit choisi étant trop près de la partie habitée de la station. Il y aurait intérêt également pour ses adeptes qu'il soit situé après la station de pompage Esso-rep dans la forêt y faisant suite. »*

Le Syndicat renouvelle son soutien au projet de M. Milet le 26 mars 1966 :

*« Création d'une plage de naturisme. Ce projet, déjà présenté à une précédente réunion de bureau, est soutenu par le docteur Perrotin. Le S.I. promet son appui et donne un avis favorable sur le principe, à l'unanimité sous réserve que l'emplacement soit accepté par la municipalité. »*

Cependant, le Conseil Municipal de La Teste rejette la proposition dans sa séance du 26 juillet 1966 :



### Délibération du 26 juillet 1966 du Conseil Municipal de La Teste (Archives municipales de La Teste)

La question de la plage naturiste est à nouveau évoquée lors de la réunion du Syndicat d'Initiative du Cap Ferret du 1<sup>er</sup> décembre 1967. Un vote négatif clôt définitivement le dossier le 2 février 1968 :

*« Camp naturiste : M. Boucher propose de demander à la municipalité de réétudier la proposition, qu'elle avait refusée concernant l'implantation au Cap Ferret-Océan d'un camp naturiste. Mis aux voix, cette demande est refusée par 10 voix contre 6. »*

## « Chasseurs de nudités » au Grand Crohot

En 1983, les gendarmes deviennent « chasseurs de nudités ». C'est ce que nous apprend un article de *Sud-Ouest* signé J.D. et daté du 13 mai 1983. Les gendarmes font respecter l'ordre sur la plage surveillée du Grand Crohot qui n'est pas naturiste : les baigneurs dépourvus de tout « textile » sont priés de se rhabiller ou de s'en aller.

*« Madame, vous devriez remettre la petite culotte », dit sans rire, le gendarme blindé derrière son hâle.*

*- C'est que je n'ai rien... murmure la naïade à court de textile.*

*- Bon... Hé bien partez comme ça. Mais partez. Prenez votre panier et allez plus loin.*

*C'est dit gentiment, il faut obtempérer, avec le sourire.*

*Domage, elle était charmante, pense le « chasseur de nudités », qui remplit un rôle délicat autant que précis : faire remettre un slip à tous (tes) les naturistes du Grand-Crohot, au moins dans sa zone surveillée et quelques cent mètres au-delà. Ce sont les limites de la décence fixées empiriquement par les représentants de l'ordre (ici la gendarmerie et non les C.R.S.) qui font tout de même remarquer « qu'au Grand-Crohot on tolère le monokini ». Ouf, les femmes victimes de la récession morale peuvent tomber les bretelles sans encourir les foudres (aimables mais fermes) des autorités.*

### **Pas de chasse**

*Au Grand-Crohot donc, on remet le bas. La zone textile est délimitée à gauche par le blockhaus et à droite par une ligne imaginaire située deux cents mètres après le deuxième caillebotis. On a envie de se munir de sa chaîne d'arpenteur pour savoir où bronzer, juste vêtu de ses lunettes.*

*« Je n'aime pas le mot chasse », précise M. Cazalet, le maire, qui n'a vraiment rien, personnellement contre les naturistes et l'exprime sans détour. « C'est un phénomène de civilisation que nous devons respecter. Chaque année, je vois arriver 20 à 30 000 vacanciers à poil sur ma commune. D'abord les Allemands et les Anglais, puis tous les bons Français, sains, heureux de se mettre à l'aise. Mais sur une plage, il y a toujours le voyeur, le pas normal ou le moins moderne qui ne supporte pas de voir son voisin de serviette se promener « les outils à l'air ».*

*Que croyez-vous qui se passe ? Toujours la même chose. Ce sont les femmes qui s'offusquent. « C'est dégoûtant, ils n'ont qu'à aller faire ça plus loin » et qui envoient leur mari râler un grand coup auprès du poste de M.N.S., ou en ville auprès de l'adjoint au maire, ou du copain bien placé à la préfecture, etc.*

### **La partie textile**

*Retombées « normales » sinon logique : une petite mise au point de début de saison (juste des recommandations verbales) afin « qu'il y en ait pour tous les goûts ». La partie surveillée et très familiale du Grand-Crohot est dite « textile » tandis que sur toutes les autres plages, le naturisme est toléré. « Trente-deux kilomètres, il y a le choix ! ».*

*Les gendarmes qui n'ont pas encore beaucoup d'interventions, traquent donc « ceux qui enlèvent la culotte » et le (sic) prient d'aller se rhabiller ou de se faire voir ailleurs avec tout le fair-play dont ils sont capables, de peur de sombrer dans le ridicule. Ils se disent qu'en pleine saison, ils auront tellement d'imprudents à tirer des baines, qu'on pourra toujours laisser choir impunément les élastiques dans leur dos. Puis tous ces amateurs d'espaces sauvages et de liberté vestimentaire vont les obliger à intervenir très loin avec tous les risques que comporte cette perte de temps. Habillés ou pas, pour eux, les baigneurs manquent d'éducation. Lorsqu'ils plantent un panneau d'information à leur intention, les vacanciers y appuient les vélos sans le lire. Et cela, vraiment, les désespère. »*



Photographie extraite de l'article du *Sud-Ouest* du 13 mai 1983  
(Archives municipales de Lège-Cap Ferret)

## Votre histoire, notre mémoire

*“Les souvenirs d’un homme constituent sa propre bibliothèque.”*

Aldous Huxley, écrivain anglais (1894-1963)

Contribuez à enrichir cet article ! Si vous avez des anecdotes à nous raconter sur le naturisme, n’hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter ! Vos souvenirs nous permettront de mieux faire connaître l’histoire de notre commune.

Service des archives

79 avenue de la Mairie, Lège bourg

[archives.ad@legecapferret.fr](mailto:archives.ad@legecapferret.fr)

05.57.17.07.80

## Sources et références

- Les Archives municipales de Lège-Cap Ferret :
  - Arrêtés du maire
  - Registre du Syndicat d’Initiative du Cap Ferret
  - Revue de presse 1983
  
- Les Archives municipales de La Teste :
  - Délibérations du Conseil Municipal de La Teste
  
- Médiathèque de Petit Piquey :
  - Jean Cocteau, *Lettres à sa mère, tome 1, 1898-1918*, Editions Gallimard, 1989
  
- Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF :
  - *L’Avenir d’Arcachon* du 23 juillet 1899
  
- Site de la Fédération Française de Naturisme : <http://ffn-naturisme.com/fr/>